

25 JUIN 2021



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :
Emeline DENEUVE
05 57 95 02 58

Références : PC02448120J0010-1

**Direction régionale
des affaires culturelles**

La Préfète de région

à

Direction départementale des Territoires de la Dordogne

18 Rue du 26e RI
CS 74000
24024 PERIGUEUX CEDEX

Bordeaux, le 16 juin 2021

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : SAINT-PAUL-LA-ROCHE (DORDOGNE), Le Grand Coderc - Etangs du Cailloutier
PC02448120J0010
Votre courrier du 3 juin 2021
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 3 juin 2021.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour la préfète de la région Nouvelle-Aquitaine
et par subdélégation,
La Directrice adjointe déléguée aux patrimoines et à l'architecture

Christine DIACON